

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2010 A COLOMBEY LES BELLES

Etaient présents : Denis KIEFFER, Laurence RATZ, Denis THOMASSIN, Maurice SIMONIN, Christian HUIN, Jean MARCHAND, Jean Pierre ARFEUIL.

Etaient excusés : Claude DELOFFRE, Bernard SAUCY,

Etait également présent : Xavier LOPPINET, Pascaline GOUERY

Secrétaire de séance : Maurice SIMONIN

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE

Projet de relais de services publics

Depuis décembre, le groupe de travail Relais Services Publics s'est réuni 3 fois avec des partenaires tels que la CAF, le Pôle Emploi, la CRAM, la CPAM, la MSA. La question du fonctionnement et de l'articulation avec Familles Rurales Intercommunales reste ouverte, en particulier du fait de l'accompagnement vers l'emploi effectué par l'espace emploi de la communauté de communes.

Par ailleurs, le président informe de la démission de Julien Vançon, animateur de l'espace emploi. Les élus souhaitent maintenir ce service et demandent au Président de lancer les démarches de recrutement du poste d'animateur de l'espace Emploi, avec un profil similaire à Julien Vançon.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Location cellule n°4 à la Garenne

Monsieur Teinturier, gérant de la société EXOLAR d'Allamps (vente de puits de lumière et de mobilier urbain) demande à prendre en location la cellule 4 de la Garenne de 115M². La date de location est incertaine et dépendra de la revente du bâtiment occupé par l'entreprise. Il est proposé de signer un bail commercial et de fixer un loyer de 450€HT.

TOURISME

Base de loisirs

Suite au dernier comité de pilotage, différents points sont présentés aux membres du bureau :

- 5 demandes de location de la base hors saison estivale
- proposition de construire une programmation culturelle cet été pour un montant de 11 000 € Recettes escomptées : 2 000 €CG54 et 4 500 €d'entrées payantes.
- restructuration de la Maison du Lac, en particulier en y ajoutant 2 bureaux, une extension permettant de servir de 80 à 100 couverts, des WC intérieurs et des locaux de stockage.
- construction de 5 petits chalets pour de l'hébergement sur la zone située au dessus du CAPA.

Dossier Leader

Il s'agit de délibérer afin de déposer un nouveau formulaire de demande de subvention pour le programme européen LEADER. Le vice président présente aux membres du bureau les investissements à envisager sur les années 2009-2010 pour participer au développement de la Base de Loisirs

Il est rappelé que la reprise de compétence de la gestion de la base de loisirs a eu lieu en avril 2008. Suite à ce transfert, la communauté de communes a demandé une étude à un prestataire spécialisé (MLV Conseil). Cette étude nous a permis de définir les axes et actions à effectuer pour développer le potentiel de la base de loisirs et obtenir, à terme, de cet outil un réel levier de développement touristique et économique.

La première phase de développement sera une étape de restructuration du site afin de créer une image forte et permettant de développer son réel potentiel lors des phases suivantes.

Pour répondre à l'aménagement prévu pour ce projet, l'investissement doit s'effectuer autour des quatre axes :

- La communication et la signalétique du site
- La qualité d'accueil
- Les équipements de loisirs
- La préservation de l'espace naturel

Investissement prévisionnel prévu en 2009 et 2010 :

Désignation	Prévisionnel HT
Aire de jeux	56 135 €
Terrain de beach volley, de pétanque + accessoires	5 315 €

Rénovation de la maison du lac	12 658 €
Aménagement intérieur du site et du parking	3 896 €
Amélioration de la signalétique routière	7 065 €
Total prévisionnel	85 069 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

VALIDE la proposition présentée par le vice président,

SOLLICITE le Conseil Général et le Conseil Régional pour l'octroi de subventions,

SOLLICITE le GAL Pays Terres de Lorraine au titre du programme Leader pour l'octroi d'une subvention sur le programme d'investissements 2009 et 2010

S'ENGAGE à prendre à sa charge le reliquat en cas d'un montant de subvention obtenu inférieur à celui sollicité

S'ENGAGE à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération et à prendre en charge les dépenses non couvertes par les subventions.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2010.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour présenter les dossiers de financement.

HABITAT

Audit énergétique

La Communauté de Communes est propriétaire d'un patrimoine de bâtiments à usage administratif, économique et locatif.

Les travaux réalisés sur ces locaux restent hétérogènes : certains ont été réhabilités totalement, d'autres il y a plus de 10 ans. Ce parc « vieillissant » et énergivore nécessite d'importants travaux afin de limiter leur impact sur l'environnement et la consommation énergétique de leurs occupants.

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les travaux à mettre en place, un audit énergétique à l'échelle du patrimoine de la Communauté de Communes est proposé en ciblant prioritairement les locaux les plus sensibles.

11 locaux sur 32 sont concernés.

L'audit énergétique s'effectue au travers d'une analyse chiffrée, très précise des points faibles des locaux : de [l'ensemble de l'isolation](#) jusqu'au [mode de chauffage](#) en passant par la ventilation, les ouvrants etc...

En ce sens l'Audit Energétique est déjà beaucoup plus précis qu'un simple Diagnostic de Performance Energétique (DPE) puisqu'il propose des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Ce diagnostic est évalué à 15 000 € et subventionnable à hauteur de 70% (35% du Conseil Régional et 35% de l'ADEME).

Cette démarche pourra être proposée aux communes qui souhaitent réaliser ce diagnostic au sein de leur patrimoine.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

DECIDE de réaliser un audit énergétique sur les bâtiments intercommunaux

SOLLICITE les financements du Conseil Régional et de l'ADEME pour l'octroi de subventions,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au BP 2010,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires découlant de cette décision.

Groupement de commandes- audit énergétique

Suite à la décision prise sur l'audit énergétique, les élus communautaires suggèrent qu'un groupement de commandes soit instauré pour la réalisation d'audits énergétiques sur bâtiments communaux.

Une procédure de consultation de marchés publics sera lancée conformément au Code des Marchés Publics.

La communauté de communes pourra alors assurer le rôle de coordonnateur du groupement pour les missions suivantes:

- Assister les membres du groupement dans la définition de leurs besoins
- Elaborer le contrat et le cahier des charges et les dossiers de consultations des entreprises, le règlement de consultation
- Définir la procédure de consultation, compte tenu des seuils applicables
- Gérer la procédure de passation des marchés (publicité, recueil des offres, remise des offres)
- Attribuer les marchés
- Un appui technique pour déposer les dossiers de demandes de subventions (maîtrise d'ouvrage communale)

Le Bureau communautaire décide après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes relatif à la réalisation d'un audit énergétique sur le patrimoine intercommunal ;
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais relatifs ;
- **D'ACCEPTER** le rôle de coordonnateur tel que défini dans la convention constitutive ;

- **D'ACCEPTER** que la Communauté de Communes apporte un appui technique et administratif pour les demandes de subventions sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- **DE DESIGNER** Monsieur Christian Daynac, le Président en qualité de titulaire pour siéger lors des commissions d'adjudication des offres ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

ENVIRONNEMENT

Compostage et partenariat avec l'ADEME

Suite à la décision du bureau communautaire du 25 novembre 2009 sur la mise en œuvre du compostage, le Président informe les membres du bureau qu'il a sollicité les services de l'Ademe pour la contractualisation d'un Plan Local de Prévention (PLP). Une délibération individualisée de la demande de subvention pour l'acquisition des composteurs est nécessaire pour pouvoir instruire le dossier.

Ce PLP doit permettre à la collectivité de définir des actions sur la période 2010-2015 qui auront pour objectif de réduire la production des déchets ménagers et assimilés (hors gravats) de 7% d'ici à 2015.

Pour assister la collectivité dans l'élaboration et la réalisation du PLP, l'Ademe propose une aide financière, sur la base d'un forfait annuel de 1,50 €/an/hab. Cette aide sera versée annuellement et sera conditionnée à la réalisation de l'objectif de réduction.

Le Président rappelle qu'une des actions phare de ce plan sera dans un premier temps la promotion du compostage individuel qui permet d'envisager des perspectives de réduction importante et qui contribue à augmenter le recyclage des déchets organiques. L'aide financière versée par l'Ademe en 2010 permettra de couvrir les frais de ressources humaines et de communication nécessaires à la promotion du compostage individuel et à l'élaboration du PLP.

Les modalités de mise en œuvre et d'évaluation seront approfondies en commission déchets.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE la demande de contractualisation avec l'Ademe pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Local de Prévention sur la période 2010-2015.

S'ENGAGE à l'élaborer à le mettre en œuvre conformément aux clauses contractuelles proposées par l'Ademe et notamment la réalisation de l'objectif de réduction à atteindre d'ici 2015.

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires

AUTORISE le Président à signer la dite convention.

Restauration du cours d'eau « Bouvade » - opération sous mandat avec la commune de Bicqueley

Les opérations réalisées sous mandat par la communauté de communes pour le compte de tiers (communes membres) peuvent faire l'objet de facturation pour des frais administratifs. Concernant les chantiers de restauration des cours d'eau, ces opérations sous mandat n'ont pas fait l'objet de facturation. La question se pose pour l'opération du cours d'eau « Bouvade », des conventions de mandat ont été signées avec les communes membres concernées et une convention avec la commune de Bicqueley, membre de la Communauté de Communes du Toulouais, mais fortement impactée par les travaux.

La pré étude de définition a été réalisée et aucun frais de gestion lié à la délégation n'a été sollicité. Pour rappel, le montant global de l'opération est de 456 684, 80€HT, les travaux et les frais de M.O pour la commune de Bicqueley représente 219 910, 7 €.

Les élus ne souhaitent pas faire facturer des frais de gestion à la commune de Bicqueley, historiquement, la commune est partenaire depuis plusieurs années et aucuns coûts supplémentaires n'ont été précisés au démarrage de l'opération. Cependant, un courrier de cadrage devra être envoyé à la commune et à la communauté de communes du Toulouais pour préciser les modalités de partenariat.

Composteurs pour les communes

Dans le cadre du Plan Local de Prévention, des composteurs pour les particuliers ont été réceptionnés et la distribution est en cours.

Par ailleurs, 13 composteurs de démonstration ont été réceptionnés en 2008 dans le cadre de la 1ère expérimentation de compostage, le Président propose de les distribuer aux communes membres pour un compostage dans des lieux publics (cimetières, salles polyvalentes, écoles...). Afin de valoriser la démarche éco-citoyenne sur l'ensemble du territoire, il est proposé d'étendre la distribution de composteurs à l'ensemble des communes membres intéressées par la démarche, dans la limite d'un composteur par commune et limitée à cette année.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire,

VALIDE la proposition du Président de distribuer un composteur par communes membres intéressées par la démarche et valable uniquement pour 2010.

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires, et à solliciter les financements complémentaires auprès des organismes.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget.

CULTURE

Recrutement animateur lecture

Information concernant le recrutement de l'animateur lecture, 19 candidats et 8 dossiers retenus, un jury de recrutement se réunira le 26 mars.

SERVICE AUX COMMUNES

Convention de mise à disposition

Pour information, une convention sera signée avec la commune de Mont l'Étroit pour disposer des agents techniques. Une délibération sera prise au cours du prochain conseil communautaire pour préciser les modalités d'application de la convention.

Recrutement de l'équipe technique

Pour information, suite à la décision du jury de recrutement, Yann Lejeune a été sélectionné, il a travaillé pendant plusieurs années comme encadrant au CAT DE MORHANGE.

Par ailleurs, Dominique LUZI est actuellement en poste au chantier d'insertion depuis le 01.02.2010 en contrat unique d'insertion jusqu'au 31.07.2010, à raison d'une durée de 26 heures hebdomadaire sur la base du montant du SMIC en vigueur.

Considérant les qualités techniques et l'expérience professionnelle de Monsieur LUZI, le Président propose de modifier son contrat à compter du 01.04.2010 et jusqu'au 31.07.2010.

Ainsi, il est proposé de passer son contrat de travail à 35 heures hebdomadaire et d'augmenter sa rémunération soit 10 % du SMIC .

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré

VALIDE la modification du contrat de Monsieur Domenico LUZI à compter du 01.04.2010.

AUTORISE le Président à signer un avenant au contrat initial sur la base du **SMIC brut + 10 %** et sur **la base d'une durée hebdomadaire de 35 heures.**

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants sur le BP 2010.

AUTORISE le Président à signer tous les documents découlant de cette décision

MOYENS GENERAUX

Pré budget 2010

Pour information, un pré budget est présenté avant la version définitive du 01 Avril 2010 .

Extension des locaux

Il est proposé de constituer un groupe de travail élargi aux acteurs tels que le Pays Terres de Lorraine, la commune de Colombey, le Carrefour des Pays Lorrains, Relais Familles... si la solution d'une construction était retenue.

Organigramme

Le nouvel organigramme est présenté, mettant en valeur le rôle des vices présidents, des groupes de travail et des commissions.

Frais de déplacements sur la Base de Loisirs de Favières

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par des déplacements des personnels des collectivités locales et les établissements publics.

Le Président rappelle les modalités de remboursement de frais de déplacement appliqué suivant le barème kilométrique soit 0.32€du km, sont pris en pris en charge les kilomètres entre le lieu de réunion et la résidence administrative.

Cependant pour l'agent en charge de la Base de Loisirs de Favières, des trajets réguliers sont enregistrés notamment entre la Base de Loisirs et la résidence administrative (maison des artisans créateurs de Favières) : soit 2kms 500 aller/retour par déplacement.

Le président suggère de prendre en compte ces frais de déplacement dans la commune sur la base d'un forfait mensuel.

Une estimation a été réalisée, et permet de prendre en compte une base de 8 trajets allers /retours par mois soit 6.4 €/ mois, le remboursement se fera par trimestre.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la proposition présentée par le Président de prendre en compte un forfait mensuel pour des déplacements réguliers au sein d'une même commune ;

ACCEPTTE la proposition du forfait pour les déplacements entre la Base de Loisirs et la commune de Favières (lieu de résidence de l'agent en charge de la Base de Loisirs) soit 6.4 €/mois sur la base d'un remboursement trimestriel.

S'ENGAGE à inscrire les lignes budgétaires correspondantes.

Rencontre avec Monsieur VARNIER, Président de la Communauté de Communes du Val des Couleurs

Une première rencontre a eu lieu courant mars afin de présenter les actions de la communauté de communes, Christian Daynac et Xavier Loppinet seront invités à Vaucouleurs pour découvrir les actions et le fonctionnement de la communauté de communes du Val des Couleurs.

Demande de subvention pour le projet co voiturage

Pour optimiser au mieux l'offre de transport, la communauté de communes veut agir en mettant en place un service de covoiturage pour mutualiser les déplacements automobiles intérieurs et extérieurs en 2010-2011.

Le projet consiste à réaliser un site de covoiturage, valoriser des actions de sensibilisation (affiches, réunions publiques, ...), créer des aires de stationnement dédiées au covoiturage qui seront également identifiées par une signalétique appropriée.

Dépenses	TTC
Création du site, animation, sensibilisation	8 659 €
Signalisation co-voiturage	2 956 €
TOTAL	11 615 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire,

VALIDE le programme des actions du projet covoiturage estimé 11 615 €TTC

SOLLICITE le soutien au Conseil Général de Meurthe et Moselle pour l'octroi d'une subvention

SOLLICITE le GAL Pays Terres de Lorraine au titre du programme Leader pour l'octroi d'une subvention sur le programme d'investissements 2009 et 2010

S'ENGAGE à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération et à prendre en charge les dépenses non couvertes par les subventions.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour présenter les dossiers de financement.